

Edito :

Bonjour à toutes et à tous,

En ce début d'année scolaire, nous avons sélectionné pour vous, quelques actualités sur les aides de rentrée, les campagnes de prévention actuelles et à venir...

Des informations également sur l'évolution de la COVID 19 et de la variole du singe et un état des mesures en cours.

Nous restons à l'écoute de vos suggestions pour continuer à adapter le contenu de la lettre à vos attentes.

Bonne lecture et au trimestre prochain.

SOMMAIRE interactif

I	ACTUALITÉS DE RENTRÉE <ul style="list-style-type: none"> ○ Une rentrée sportive ○ Les poux sont de retour ○ Se prémunir des évènements climatiques : Campagne « Pluie, inondation, ayez les bons réflexes ○ Plan sobriété énergétique
II	ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ <ul style="list-style-type: none"> ○ Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale « SISM 2022 « Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement » ○ Campagne Octobre Rose ○ Campagne Mois sans tabac ○ La médiation en santé : un nouveau métier pour lever les obstacles aux parcours de soin
III	POINT D'ACTU MALADIES VIRALES <ul style="list-style-type: none"> ○ La variole du singe : vaccination ○ La COvid 19 : Point de situation
IV	LES RESSOURCES

I. ACTUALITÉ DE RENTRÉE

► Une rentrée sportive

La nouvelle campagne de Santé publique France

**FAIRE BOUGER LES ADOS, C'EST PAS ÉVIDENT.
MAIS LES ENCOURAGER, C'EST IMPORTANT.**

Conçue en lien avec le Ministère de la santé et de la prévention, le Ministère des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et le comité d'organisation de Paris 2024 :

- le premier volet de cette campagne est destiné aux parents ayant pour objectif de valoriser le soutien parental et d'aider les parents à encourager leurs adolescents à pratiquer davantage d'activités physiques et à être moins sédentaires.
- le deuxième volet, au mois d'octobre, s'adressera directement aux adolescents, avec un défi humoristique d'activité physique à relever, seul ou entre amis !

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-publique-france-lance-une-nouvelle-campagne-faire-bouger-les-ados-c-est-pas-evident.-mais-les-encourager-c-est-important..>

Le dispositif est composé d' :

- Un film diffusé en TV, sur Internet et au cinéma. Le film aborde le quotidien des parents qui peuvent rencontrer des difficultés à encourager les adolescents à bouger plus. (QRcode)
- [Un test pour leur permettre d'évaluer le niveau d'activité physique de leurs adolescents.](#)
- [Une page dédiée avec des conseils et astuces](#) pour aider les parents à trouver des solutions pour faire bouger leurs adolescents.



Le Pass'Sport prolongé et élargi

Initié par le Gouvernement en 2021, le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2022-2023.

Le Pass'Sport est une aide financière de 50 euros - déduction immédiate sur le coût de l'inscription en club (adhésion et/ou licence) – déployée par l'État pour permettre aux jeunes qui en sont le plus éloignés de s'engager dans une pratique sportive pérenne au sein d'un club.

Le Pass'Sport concerne à ce jour :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et qui bénéficient au plus tard le 15 octobre 2022, d'une bourse de l'Etat de l'Enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2022 – 2023.

Plus d'info sur <https://pass.sports.gouv.fr/>



Activité physique et prescription médicale

La Haute Autorité de Santé a élaboré en juillet 2022

- [Le guide de consultation et prescription médicale d'activité physique chez les adultes](#) et
- [ses fiches ou référentiels d'aide à la prescription par pathologie ou état de santé.](#)

Ces outils sont à la disposition des médecins généralistes et spécialistes pour les guider dans leur consultation et dans leur prescription d'activité physique à des fins de santé.

► Les poux sont de retour

L'assurance Maladie sur son site ameli.fr vous propose un chapitre sur : « [Poux : comment s'en débarrasser ?](#) » et fait le lien avec :

les informations en langage « facile à lire et à comprendre » (FALC) sur la transmission des poux et les traitements pour s'en débarrasser, en téléchargeant la bande dessinée [Les poux \(PDF\)](#), réalisée par l'association CoActis Santé dans le cadre de son projet SantéBD.

Le CODES 30 diffuse la brochure « [Les poux. Eviter d'en attraper, savoir si on en a, s'en débarrasser](#) ».

A base de dessins accompagnés de légendes simples, ce document destiné aux parents répond à trois questions : Comment savoir si votre enfant a des poux ? Comment s'en débarrasser ? Que faire pour que votre enfant n'ait pas de poux ?



► Se prémunir des évènements climatiques.

Campagne « Pluie, inondation, ayez les bons réflexes »

Pour la 7ème année, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec l'appui du ministère de l'Intérieur, renouvelle sa campagne annuelle d'information et d'acculturation des populations exposées aux phénomènes méditerranéens de pluies intenses.

Toutes les infos sur :

<https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation>

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

PLUIE - INONDATION

- Reporter l'ensemble de ses déplacements, à pied ou en voiture.**
- Laisser ses enfants à l'école ou à la crèche car ils y sont en sécurité.**
- Restez ou rentrez à l'intérieur d'un bâtiment et monter en hauteur, à l'étage.**
- Couper les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage sans se mettre en danger.**
- Ne pas utiliser sa voiture, quelques centimètres d'eau suffiraient à l'emporter.**
- Ne pas descendre dans les sous-sols et se réfugier en hauteur.**
- S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts et ne pas se réfugier sous un arbre pour éviter la foudre.**
- Restez informé et à l'écoute des consignes des secours et/ou de la mairie.**
- Se soucier des personnes vulnérables et isolées en privilégiant les SMS.**

AYONS LES BONS RÉFLEXES
[pluie-inondation.gouv.fr](https://www.pluie-inondation.gouv.fr)

MÉTÉO FRANCE **VIGICRUES**

Le Kit d'urgence 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables : lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Préparer un kit d'urgence 72h en amont permet alors de rester chez soi, dans l'attente des secours. Il peut également être utile en cas de départ précipité.

Ce kit d'urgence 72h doit être placé dans un endroit facile d'accès pour être récupéré le plus rapidement possible, tout en étant hors de portée de l'eau. Il ne faut pas, par exemple le stocker dans une cave ou en sous-sol.



[Téléchargez le kit de communication pour diffuser largement les bons réflexes](#)



Plus d'infos sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/pluie-et-inondation>

Pour aller plus loin :



Le guide :

[Comment s'adapter au changement climatique ? Bonnes pratiques et recommandations aux élus locaux](#)

AMIF (Association des Maires de France) ; Institut Paris Région ; ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) Ile-de-France ; AREC (Agence Régionale Énergie Climat), 2022, 44 p.

► Plan « Sobriété énergétique »

Sobriété énergétique : un plan pour réduire notre consommation d'énergie

Le gouvernement français a repéré 4 piliers de stratégie énergétique :

- la sobriété énergétique, c'est-à-dire consommer moins ;
- l'efficacité énergétique, c'est-à-dire consommer autrement ;
- l'accélération du développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- la relance de la filière nucléaire française.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sobriete-energetique-plan-reduire-notre-consommation-denergie>

Des outils pédagogiques sont disponibles en prêt au CRD du CODES 30 pour animer des actions sur le logement, le budget, les économies d'énergie, le développement durable...

- [Budgetissimo](#)
- [Kijoulou \(Présentation vidéo\)](#)
- [Mes questions d'argent](#)
- Les bons gestes pour faire des économies.
Réduire ses factures d'énergie et d'eau.
 - La Hapibox
 - Mon appart'éco malin.



Les nouvelles de l'écologie : une lettre d'information tous les quinze jours



Retrouvez les dernières informations, les avancées récentes dans les principaux domaines du Ministère : climat, biodiversité, économie circulaire, énergie, logement, transports...

Actualités de la semaine, retour sur un chiffre clé, aperçu de nos réseaux sociaux, découverte d'un grand

format... Cette lettre a vocation à refléter la grande diversité des actions engagées pour préserver notre planète.

[Plus d'infos et inscription en ligne](#)

Focus sur une aide exceptionnelle de rentrée

L'aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros sera versée à compter du 15 septembre aux :

- **foyers allocataires de minima sociaux** comme le RSA, l'allocation aux adultes handicapés ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées,
- **foyers allocataires d'aides au logement**,
- **aux étudiants précaires** (étudiants boursiers ou bénéficiaires de l'aide annuelle des CROUS).

À cette aide s'ajoutent **50 euros supplémentaires par enfant à charge**.



Pour aller plus loin : [Les mesures pour soutenir le pouvoir d'achat](#)

II. ACCÈS AUX SOINS ET AUX DROITS À LA SANTÉ

► Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale « SISM 2022 »

« Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement »

La 33^{ème} édition des SISM aura lieu du lundi 10 au dimanche 23 octobre 2022, autour de la thématique :

« Santé mentale et environnement »

La thématique des SISM 2022 cible la dimension physique de notre environnement qui renvoie à :

- L'environnement immédiat : logement (accès, maintien, qualité, etc.).
- L'environnement plus large : aménagements des communes (infrastructures, qualité du réseau de transport en commun, présence et accès à la nature et la biodiversité).
- L'environnement plus lointain : la planète et la crise écologique actuelle

➔ [Télécharger les documents des SISM 2022](#)

- **Communiqué de presse**
[Communiqué de presse SISM 2022 \(pdf, 766ko\)](#)
- **Argumentaire donnant les grands axes pour l'organisation des événements :**
[Pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement ! \(pdf, 474Ko\)](#)
- **Affiche de communication :**
[Affiche nationale SISM 2022 \(jpg, 4 331Ko\)](#)
- **Outils d'organisation :**
[Guide méthodologique SISM 2022 \(pdf, 1 003Ko\)](#)
[Synthèse du webinaire des SISM du 29 mars 2022 \(pdf, 6 963Ko\)](#)
- **Bibliographies**
[Environnement et climat \(pdf, 1,6Mo\)](#)
[Le logement \(pdf, 1,9Mo\)](#)
[Aménagement des communes \(pdf, 2,1Mo\)](#)

A cette occasion,

[L'UNAFAM du Gard](#) et [Reseda](#) organisent, le 21 octobre 2022, une Ciné-Discussion autour du film "Mais qu'est-ce qu'on va faire de Jacques ?" de Lola Gans.

Lieu : Salle du Capitol Place de la Mairie à ALES

Synopsis : À la mort de leur père, Louise, Fabien et Estelle se retrouvent démunis face à leur frère, Jacques, atteint de troubles schizo-phréniques qu'ils doivent désormais prendre à leur charge. Pour Louise, l'expérience va se révéler décisive.



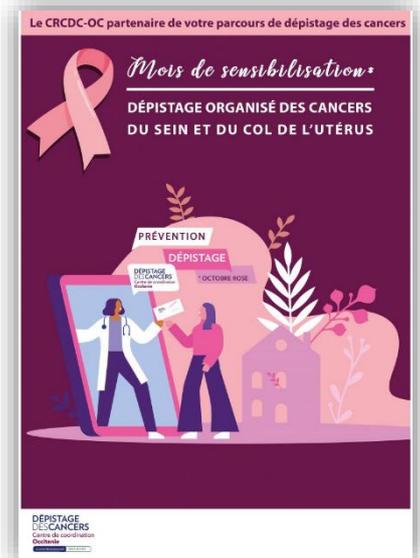
► Campagne « Octobre rose »

Octobre Rose est le mois de sensibilisation au dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus.

Les pouvoirs publics souhaitent, grâce à cette campagne de communication, rappeler aux femmes et aux professionnels de santé les modalités de dépistage et de suivi.

Le Centre Régional de Coordination du Dépistage des Cancers – Occitanie (CRCDC-OC) planifie sur l'ensemble du territoire les dépistages organisés au niveau national contre le cancer du Sein, le cancer Colorectal et le cancer du Col de l'Utérus. Il invite et accompagne la population éligible à se faire dépister et œuvre avec l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans la réalisation du dépistage organisé.

[Télécharger le kit de communication CRCDC-OC](#) (affiches, signature de mail, logos, documentation).



CHALLENGE KIPLIN : un challenge en équipes où votre activité physique vous fait gagner des points.



<https://occitanie-depistagecancer.fr/wp-content/uploads/2022/07/CRCDC-Affiche-CHALLENGE-CLASSIQUE-jeu-.pdf>

Zoom sur des actions dans le Gard :

- **Nîmes Sport Santé** participe à plusieurs évènements dans le cadre d'Octobre Rose. Toutes les informations sont sur l'affiche ci-contre. L'association organise une séance découverte de l'activité "Onco'Sport" le **jeudi 20 octobre de 11h à 12h** dans les locaux de la Maison Sport Santé au 6 rue du rempart romain.

Pour rappel, il s'agit d'une séance d'activité physique adaptée, ouverte toute l'année et destinée aux personnes atteintes d'un cancer ou en rémission. Cette activité est en partenariat avec l'association Etincelle Occitanie. (50 euros à l'année).

Nîmes Sport Santé participe à **OCTOBRE ROSE**

- **"Les Balles Roses" - Initiations stand, et conférence**
Dimanche 9 octobre - toute la journée
Tennis club de Garons
- **Stand et animations à l'Institut de Cancérologie du Gard**
Jeudi 13 octobre - toute la journée
- **Conférence Sport-Santé "Activités Subaquatiques et Cancer" - FFESSM GARD 30**
Samedi 15 octobre de 10h à 12h
Salle Verdier - Nîmes
- **Séance découverte - Activité "Onco'Sport"**
Jeudi 20 octobre de 11h à 12h
Maison Sport Santé Nîmes
- **La Marche Rose de la Vauvage**
Dimanche 16 octobre - Départ 10h30
Clarensac - 5km

RENSEIGNEMENTS : 06 31 41 83 00

- A l'occasion d'OCTOBRE ROSE, dans le cadre de la prévention des cancers féminins, **LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU GARD**, en partenariat avec la Mairie de CAVEIRAC, organise le DIMANCHE 09 OCTOBRE 2022 de 9h à 17h devant le Château de CAVEIRAC, une EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES ET D'EXCEPTION.



Cette journée, consacrée à l'automobile ancienne sera animée par des collectionneurs passionnés qui dévoileront leurs protégées avec enthousiasme. Une loterie animera cette journée sous la forme d'immenses fleurs dont les pétales numérotés, feront gagner à chaque joueur, un lot exposé.

Cette manifestation sera également l'occasion de collecter des fonds qui permettront à LA LIGUE CONTRE LE CANCER du GARD de financer et poursuivre ses missions, à savoir : soutien à la recherche, aide gratuite aux personnes malades et aux proches sur le département, et aussi de faire passer leurs messages de prévention. Entrée gratuite pour les visiteurs, inscription gratuite et obligatoire pour les exposants.

► Campagne « Mois sans tabac »

Le Mois sans Tabac est une campagne d'information et d'accompagnement au sevrage tabagique qui se déroule chaque année, depuis 2016, au mois de novembre.

Inspiré de la campagne anglaise « Stoptober » lancée par Public Health England, Mois sans tabac est un défi collectif qui vise à inciter et accompagner tous les fumeurs volontaires dans leur démarche d'arrêt du tabac, via des actions de communication et de prévention de proximité.

L'opération commence début octobre et se termine fin novembre.



Pour la sixième année consécutive, Epidaure, le département Prévention de l'ICM, a été nommé Ambassadeur de Mois sans tabac sur la région Occitanie et coordonne les actions sur tout le territoire.

➔ Un Espace professionnels de santé

Tabac Info Service met à votre disposition **des outils de consultation et des documents patients** pour appuyer vos conseils et aider vos patients fumeurs dans leur démarche d'arrêt.

Vous souhaitez diffuser sur la campagne, mettre des actions en place, informer votre public par un affichage, retrouvez tous les supports disponibles en version papier au Centre de Ressources Documentaires ou en téléchargement dans le [catalogue des ressources documentaire](#) du CODES 30.

Les différents supports peuvent être aussi commandés sur le [site de Santé Publique France](#).



► La médiation en santé : un nouveau métier pour lever les obstacles de soin et de prévention

La revue de Santé Publique France « santé en action » dans son numéro de juin 2022, publié le 6 août 2022 a consacré un « dossier sur la médiation en santé : Lever les obstacles aux parcours de soin ».

C'est un nouveau métier dans la santé : les médiatrices et médiateurs facilitent l'accès des patients aux soins et de l'ensemble de la population à la prévention. Le creusement des inégalités de santé actuellement à l'oeuvre, du fait de la pandémie Covid-19 - et de la crise économique qui l'accompagne - place désormais sous la lumière ces " médiateurs " qui font le lien entre les personnes vulnérables et le système de santé.

Une trentaine d'experts apportent leur contribution à ce numéro spécial.

Un article présente la mission de médiation en santé portée par le CODES 30 sur le quartier Pissevin/Valdegour. « Nîmes : des médiatrices en santé accompagnent les personnes les plus éloignées du système de soins ».

[Pour lire le dossier complet ou retrouver l'article Nîmes.](#)



III. POINTS D'ACTU MALADIES VIRALES

► La variole du singe, Monkeypox

La **variole du singe** ou la variole simienne est une maladie infectieuse virale rare due au virus Monkeypox transmise essentiellement par des rongeurs à l'homme, puis de personne à personne par gouttelette ou contact rapproché. Les symptômes sont comparables à ceux de la variole mais la maladie est moins sévère.

Les supports de Santé Publique France sont disponibles gratuitement au CRD et téléchargeables en ligne sur notre site internet :

<http://www.codes30.org/f/documentation/2689/fiche/>

[Qu'est-ce que le Monkeypox ou variole du singe ? Comment se transmet-il et comment se protéger ?](#) [Fiche conseil A4]

Santé Publique France a élaboré avec des professionnels intervenant auprès de personnes vulnérables un outil imagé, traduit en plusieurs langues :

- [Russe](#),
- [Portugais](#),
- [Espagnol](#)
- [Arabe](#),
- [Anglais](#),
- [Français](#)

Le site :



Sexosafe.fr est destiné au grand public, aux professionnels de santé et, de manière générale, à toute personne recherchant, dans le cadre de ses activités professionnelles ou à titre personnel, des informations sur la prévention du VIH et des IST chez les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes. Sexosafe est un dispositif de Santé publique France. Il s'adresse aux hommes, cisgenre et transgenre, qui ont ou souhaitent avoir des relations sexuelles avec des hommes.

La vaccination

Suite à l'avis de la Haute autorité de santé du 8 juillet 2022, **une vaccination préventive est recommandée** :

- Aux personnes identifiées comme contacts à risque
- Aux groupes de personnes les plus exposées au virus :
- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes et les personnes trans rapportant des partenaires sexuels multiples,
- Les personnes en situation de prostitution
- Les personnes exerçant dans les lieux de consommation sexuelle.

Les structures vaccinatrices identifiées au 1er septembre 2022 pour réaliser cette vaccination dans le Gard sont :

- CeGIDD Alès
- CeGIDD Bagnols-sur-Cèze
- CeGIDD Nîmes

[Source et infos complémentaire : ARS Occitanie](#)



Les supports :



[Variole du singe : vaccination \[Flyer A5\]](#)

Flyer destiné à inciter les publics exposés à se faire vacciner.

[Variole du singe : vaccination \[Affiche 40x60cm\]](#)

Affiche destinée aux établissements proposant la vaccination contre la variole du singe. Elle incite la patientèle à demander le vaccin et indique l'adresse du site sexosafe.fr et le numéro du service d'aide à distance anonyme et gratuit, Monkeypox Info Service (0 801 90 80 69).

Vous avez des questions sur les symptômes que vous rencontrez, vous souhaitez être informé sur les traitements mis en place, la vaccination proposée ? Vous souhaitez avoir des renseignements sur la conduite à tenir lorsqu'on est positif ou après avoir été en contact avec une personne infectée ?

Contactez la ligne dédiée Monkeypox Info service : 0801 90 80 69

(Appel gratuit depuis un poste fixe en France, de 8h à 23h 7j/7)

La COVID-19 : Point de situation

Retrouver le point de situation en Occitanie sur [le site de l'ARS Occitanie](#).

Allègements des mesures sanitaires

Recommandations générales :

Le Gouvernement a actualisé en juillet les :

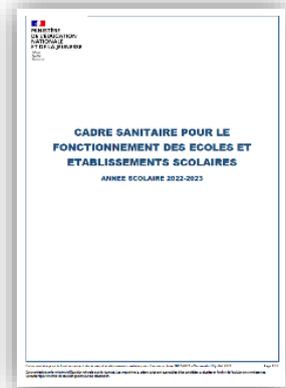
[Recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le Covid-19](#)

Ce document édité le 1^{er} juillet 2022 détaille les recommandations sanitaires générales applicables depuis le 14 mars 2022, afin de prévenir la transmission du SARS-CoV-2 au sein de l'ensemble de la population.



Dans l'Éducation Nationale (mis à jour Juillet 2022)

➔ Télécharger le nouveau :
[Cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et établissements](#)
 - Année scolaire 2022-2023



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
 Liberté
 Égalité
 Fraternité

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

15 juillet 2022

Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires c'est le niveau socle qui est retenu depuis la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Sources : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Au travail

Depuis le 14 mars 2022, le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 ne s'applique plus.

Les règles relatives à la vie en entreprise hors situation épidémique sont de nouveau en vigueur.

Toutefois, pour accompagner les salariés et les employeurs, un nouveau [guide repère sur les mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 actualisé au 1^{er} août 2022](#) est disponible.



Déplacements :

Depuis le 1er août 2022, les règles précédemment appliquées aux voyageurs à destination de la France ne s'appliquent plus :

- les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur arrivée en France, en Métropole comme Outre-mer, et la présentation du « pass sanitaire » ne peut plus être exigée, quel que soit le pays ou la zone de provenance ;
- plus aucune justification de voyage (le « motif impérieux ») ne peut être exigée ;
- les voyageurs n'ont plus à présenter d'attestation sur l'honneur de non contamination et d'engagement à se soumettre à un test antigénique ou un examen biologique à l'arrivée sur le territoire national.

Il en va de même pour les déplacements entre la métropole et chacun des territoires ultramarins.

De même, plus aucune justification d'un voyage au départ de la France, en Métropole comme Outre-mer, ni aucune attestation de sortie du territoire n'est requise par les autorités françaises pour se rendre dans un autre pays.

Dans le cadre des déplacements à l'étranger, une attestation de vaccination, un certificat de test négatif ou de rétablissement au format européen pourra être exigé par le pays de destination. Aussi est-il conseillé de **bien conserver ses preuves sanitaires dans le Carnet de TousAntiCovid ou au format papier.**

Sources

[Plus d'informations](#)

Vaccination :

Infographie : [La vaccination, quel vaccin selon ma situation ?](#)

Infographie : [Le rappel pour qui et quand ?](#)

Infographie : [Le rappel obligatoire pour certains professionnels](#)

Infographie : [Dose de rappel et pass vaccinal : mode d'emploi](#)

Affiche : [Je reçois ma 2^{ème} dose de rappel](#)



Les outils de communication de Santé Publique France

- [Le Catalogue des outils de communication](#)
- [Tous les outils de communication](#)
- [Tous les outils de communication accessibles](#)



Les règles d'isolement :



LES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis complètement vacciné ou j'ai moins de 12 ans*

Je ne suis pas vacciné ou pas complètement

JE SUIS POSITIF

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS
Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif **ET** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS
Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif **ET** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

PAS D'ISOLEMENT
Mais j'applique strictement les gestes barrières.

JE SUIS CAS CONTACT
Je réalise un test antigénique ou RT-PCR ou un autotest 2 jours après avoir appris que j'ai été en contact avec une personne testée positive.
Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.**

21/03/2022
* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole spécifique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant
** Si mon autotest ou mon test antigénique est positif, je dois confirmer le résultat par un test RT-PCR

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/isolement>

Sitographie :

- ▶ Le site du [Ministère des Solidarités et de la Santé](#), pour s'informer sur les politiques vaccinales et le Covid-19.
- ▶ Le site de [Santé publique France](#) pour télécharger les supports diffusables pour le grand public et les professionnels.
- ▶ Le site de la [Haute autorité de Santé \(HAS\)](#), pour s'informer sur les recommandations vaccinales.
- ▶ Le site [Vaccination-info-service.fr](#), pour s'informer sur la vaccination.
- ▶ Le site de [l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](#) pour s'informer les vaccins.
- ▶ Le site [l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(Inserm\)](#) pour s'informer sur la recherche médicale.
- ▶ Le site [Covirevac](#), pour devenir volontaire pour tester les vaccins Covid.
- ▶ Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Retrouver les lieux où vous faire vacciner sur [Santé.fr](#)

Prenez conseil auprès d'un professionnel de santé le plus proche de chez vous (Sage-femme, pharmacien, médecin traitant, infirmiers, paramédicaux, etc.)



Pensez aux gestes barrières pour prévenir les risques de contamination.

4. RESSOURCES

► Ressources gardoises :



ACTUALITÉ : la création d'un site [ViaPSY](#) (répertoire pédagogique de l'offre locale en santé mentale) est en cours de finalisation par la FERREPSY Occitanie, en partenariat avec les acteurs locaux. Ce site internet a été pensé comme un véritable support d'aide à l'orientation pour les particuliers comme pour les professionnels.

La Fédération de Recherche Régionale en Psychiatrie et Santé Mentale (FERREPSY Occitanie) a pour objectifs d'initier, encourager et fédérer les activités de recherche en région Occitanie, de dynamiser les échanges de pratiques et de promouvoir la qualité des soins et de la formation. <https://www.ferrepsy.fr/site/>

Ce projet à venir a été développé en haute Garonne et devrait se déployer en 2022 sur tous les territoires d'Occitanie. **Nous reviendrons sur ce projet dans la prochaine édition sur la lettre 24.**



N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez apporter des éléments nouveaux : contact@codes30.org

► Les ressources nationales

[Sites de référence et lignes d'aide à distance](#) par thématique (Santé Publique France)

[Lignes d'écoute et de soutien actives pendant l'épidémie de Covid-19](#) (ARS Occitanie)

► Les sites internet de référence

	Le site de l'Agence Régionale de Santé Occitanie www.occitanie.ars.sante.fr sur lequel on retrouve aussi des points de situation en Occitanie
	Le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
	Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : https://solidarites-sante.gouv.fr
	Le site de Santé publique France : https://www.santepubliquefrance.fr/

Comité de rédaction et contact : contact@codes30.org

Frédérique Arzoumanian, Documentaliste, CODES 30

Béatrice Coste-Seignovert, Médecin, DGA Des Solidarités, Conseil Départemental du Gard

Patricia Soler, Chargée de Projets, CODES 30

Mise en forme et Diffusion : Muriel Joué, Secrétaire, CODES 30